Image not found or type unknown

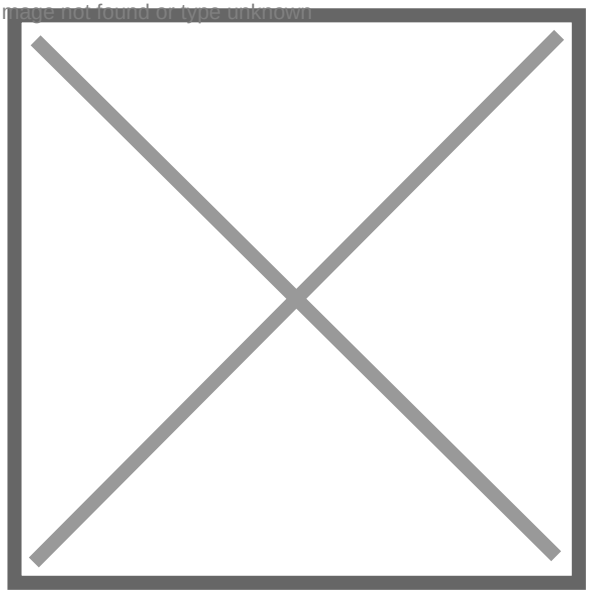

Abandon de domicile conjugale

Par **mariejo53**, le **23/01/2013** à **15:22**

bonjour.
des questions j en ai beaucoup.
voila mon mari ma quitter décembre 2011.
abandon du domicile .
il veux pas le divorce et moi je suis a la maison avec deux de mes enfants 18 et 20 ans .
moi j ai repris le travail car depuis 1991 je n ai plus travaillé. j ai un contrat cui cae qui va se terminer 600 euros par moi .6 mois de travail.
bref... alors je reste dans la maison nous deux somme propriétaire en faite c est lui qui règle tout loyer ex.....
ma question que doigt je faire ?.
je ne sais pas j ai beaucoup de question mais les avocats coûte trop chère .
merci

Par **stephane51**, le **12/02/2013** à **23:53**

Bonjour,
si votre mari continue à payer les mensualités de la maison, laissez le faire...
Si vous souhaitez divorcer : vos enfants poursuivent ils leurs études ? Votre mari subvient il à vos besoins ? Gagne t il correctement sa vie ?

Par **amajuris**, le **13/02/2013** à **00:11**

bst,
au bout de 2 ans de séparation effective, vous pourrez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.
le juge ne peut s'y opposer.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés